

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00119

Numéro SIREN : 493 091 102

Nom ou dénomination : 20H40 PRODUCTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 30/01/2018 sous le numéro de dépôt 2236

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

20H40 PRODUCTIONS
58 rue Brûle Maison
59000 Lille

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : 20H40 PRODUCTIONS

Numéro RCS : 493 091 102

Numéro Gestion : 2007B00119

Forme Juridique : Société à responsabilité limitée

Adresse: 58 rue Brûle Maison
59000 Lille

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/12/2016

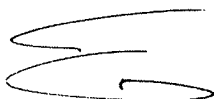
Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposé le : 18/01/2018

Sous le numéro : 2236

Délivré à Lille Métropole le 30 janvier 2018

Le Greffier,

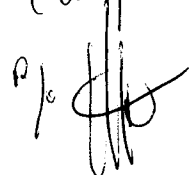


A 85 2236

20H40 PRODUCTIONS
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 625.00 €
Siege social : 58 Rue Brûle Maison
59000 LILLE
R.C.S LILLE METROPOLE 493 091 102

COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2016

Exemplaire pour le Greffe

Carole Comfauver
P/c 

SOMMAIRE

BILAN ACTIF

BILAN PASSIF

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXES

EXTRAIT DE DELIBERATION

BILAN
COMPTE DE RESULTAT




Désignation de l'entreprise : <u>SARL 20 HEURES 40 PRODUCTIONS</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise <u>58 RUE BRULE MAISON 59000 LILLE</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>49309110200019</u>			Néant <input type="checkbox"/> *			
			Exercice N clos le, <u>31/12/2016</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC		
		Frais de développement*	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	8 349	
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	8 620	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
		Terrains	AN	AO		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	14 276	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	25 690	
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	300	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (C)	Autres immobilisations financières*	BH	BI	5 999		
	TOTAL (II)	BJ	BK	56 936		
	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	ACTIF CIRCULANT	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	18 720
			Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	173 549
		Autres créances (3)	BZ	CA	308 832	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	170 548		
	Disponibilités	CF	CG	1 130 631		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	5 903		
	TOTAL (III)	CJ	CK	19 946		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	1 874 305	76 882	1 797 423
Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SARL 20 HEURES 40 PRODUCTIONS		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7.625)		DA	7 625	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	763	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/>)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)		DG	32 976	
	Report à nouveau		DH	467 293	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	277 216	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	785 872	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	92	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)		DV	1 645	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	18 746	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	613 102	
	Dettes fiscales et sociales		DY	339 607	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
Compte régul.	Autres dettes		EA	27 674	
	Produits constatés d'avance (4)		EB	10 685	
TOTAL (IV)		EC	1 011 551		
Ecart de conversion passif *		(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 797 423		
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	992 805	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

certifié conforme à l'original
P/S 

Désignation de l'entreprise : SARL 20 HEURES 40 PRODUCTIONS

 Néant *

		Exercice N						Total	
		France			Exportations et livraisons intracommunautaires				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue {	biens *	FD		FE		FF		
		services *	FG	3 746 124	FH	339 564	FI	4 085 688	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 746 124	FK	339 564	FL	4 085 688		
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	50 000		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	28 872		
	Autres Produits (1) (11)					FQ	1 388		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)							FR	4 165 948
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *							FS	
	Variation de stock (marchandises) *							FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *							FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *							FW	2 889 086
	Impôts, taxes et versements assimilés *							FX	151 592
	Salaires et traitements *							FY	478 302
	Charges sociales (10)							FZ	200 621
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *					GA	6 637
			- dotations aux provisions					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	19 450	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)							GE	33 470
	Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF	3 779 157
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	386 791	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	6 301	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
Total des produits financiers (V)							GP	6 301	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR		
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)							GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	6 301	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	393 092	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

certifié conforme à
 l'original %

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)


Désignation de l'entreprise <u>SARL 20 HEURES 40 PRODUCTIONS</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	484
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	484
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	4 949
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	237
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	5 186
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-4 702
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	111 174
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4 172 733
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 895 517
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	277 216
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1H	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	1J	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	1K	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	HX	
(9)	Dont transferts de charges	RC	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	RD	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1	28 872
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	fm	5 002	
	amendes et pénalités	184	
	trop ercu caution		484
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

RENVIS

Copyright Groupe ISA (©) ISACOMPTA

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Certifié conforme à l'original
% 

ANNEXES

* (Ne pas reporter le montant des centimes)

1 ER EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (©) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise		SARL 20 HEURES 40 PRODUCTIONS										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations				
						1				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
										2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	20 969	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants L9]		KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants M1]		KM		KN		KO				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		[Dont Composants M2]		KP		KQ		KR				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants M3]		KS	14 866	KT		KU				
	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX					
	Matériel de transport *				KY	6 749	KZ		LA					
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	24 174	LC		LD					
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG					
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ					
Avances et acomptes				LK		LL		LM						
TOTAL III				LN	45 789	LO		LP						
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T			
	Autres participations						8U		8V		8W	300		
	Autres titres immobilisés						1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières						1T	9 629	1U		1V	25		
TOTAL IV				LQ	9 629	LR		LS		LS	325			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	76 388	ØH		ØJ		ØJ	325			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virements de poste à poste				3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
						1				2		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV	4 000	LW	16 969	IX	
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		IZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC				
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF				
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT	550	MJ	14 316	MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU		MM		MN		MO				
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	6 749	MR				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	2 385	MT	21 789	MU				
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX				
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF		
TOTAL III				IY		NG	2 935	NH	42 854	NI		NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations						IØ		ØX		ØY	300	ØZ	
	Autres titres immobilisés						I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E	3 655	2F	5 999	2G	
	TOTAL IV				I3		NJ	3 655	NK	6 299	NK	6 299	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	10 591	ØL	66 122	ØL	66 122	ØM		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Certifié conforme à l'original

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts.)

Exercice N clos le 31/12/2016

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL 20 HEURES 40 PRODUCTIONS

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Désignation de l'entreprise SARL 20 HEURES 40 PRODUCTIONS							Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A									
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	19 988	PF	982	PG	4 000	PH	16 969
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	13 313	QA	1 514	QB	550	QC	14 276
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	4 667	QI	1 350	QJ		QK	6 017
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	19 031	QM	3 029	QN	2 385	QO	19 674
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	37 010	QV	5 892	QW	2 935	QX	39 967
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN	56 998	ØP	6 874	ØQ	6 935	ØR	56 936
CADRE B									
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres Immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO		
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler					Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations					SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SARL 20 HEURES 40 PRODUCTIONS				Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y			
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	496	6U	19 450	6V	6W
Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z	7A	
TOTAL III	7B	496	TY	19 450	TZ	UA	19 946
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	496	UB	19 450	UC	UD	19 946
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 	UE	19 450	UF			
		UG		UH			
		UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.						10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE***

Désignation de l' entreprise : SARL 20 HEURES 40 PRODUCTIONS

Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	5 999	UV		UW	5 999			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	21 390		-9		21 399			
	Autres créances clients		UX	152 160		152 160					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	93 868		93 868				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	150 000		150 000					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	64 964		64 964					
	Charges constatées d'avance		VS	5 903		5 903					
	TOTAUX			VT	494 283	VU	466 886	VV	27 398		
RENOVOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	92		92					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	613 102		613 102						
Personnel et comptes rattachés		8C	105 562		105 562						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	122 265		122 265						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	85 353		85 353					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	12 394		12 394					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	14 033		14 033					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	1 645		1 645						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	27 674		27 674						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	10 685		10 685						
TOTAUX			VY	992 805	VZ	992 805					
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL 20 HEURES 40 PRODUCTI		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant <input type="checkbox"/> *	Exercice N, clos le : 31/12/16			
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération de l'exploitant ou des associés du travail (entreprises à l'IR) { de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :			WA	277 216	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	WB				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l' IS)		WG	WC				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sixies D)		RB	XE				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW				
	Amendes et pénalités	WJ	184	Charges financières (art. 212 bis) *	XZ	184				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7	111 174	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme {		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					I8	
		- imposées aux taux à 0 %					ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* {		- Plus-values nettes à court terme					WN			
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l' IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WR			
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	4 765			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										
							TOTAL I	WR	397 834	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV	
		- imposées au taux de 0 %							WH	
		- imposées au taux de 19 %							WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs							XB	
Autres plus-values imposées aux taux de 19 %										
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA			
Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.										
Majoration d'amortissement*										
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sixies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sixies A)	L5	XF		
		Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44)	L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
		ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC			
						Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l' IS)										
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	XG	25 821	
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	XH	32 317	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		déficit (II moins I)		XI	365 517			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l' IS)*						ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l' IS) *						XL	11 030			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	354 487			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

N° 10952*19

10

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise <u>SARL 20 HEURES 40 PRODUCTIONS</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	11 030	
Déficits imputés	K5	11 030	
Déficits reportables	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	34 474	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. le bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

Copyright Groupe ISA (©) ISACOMPTA

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	<input type="checkbox"/>
---	----	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
 (1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise SARL 20 HEURES 40 PRODUCTIONS										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		ØC	467 293	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB		
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie		ØD	4 506		Dividendes			ZD	4 506	
	Prélèvements sur les réserves		ØE			Autres répartitions		ZE			
						Report à nouveau		ZF			
	TOTAL I		ØF	471 799		TOTAL II		ZG	467 293	ZH	471 799
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier		Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail		J7				YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance								YT	647 452	
	- Locations, charges locatives et de copropriété		dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		J8				XQ	223 914	
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	22 113	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	- Autres comptes		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES	853			ST	1 995 606	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	2 889 086	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								YW	10 987	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés		dont taxe intérieure sur les produits pétroliers		ZS				9Z	140 605	
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								YX	151 592	
T. V. A.	- Montant de la T.V.A. collectée								YY	361 011	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	559 189	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2016) *								ØB	414 464	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS		
	- Effectif moyen du personnel *		(dont : apprentis :	0	handicapés) :	0			YP	7	
	- Effectif affecté à l'activité artisanale								RL		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%	
	- Numéro de centre de gestion agréé *		XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)					ZR	
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG			
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %		JK		Plus-values à 0 %		JL
					Plus-values à 19 %		JM		Imputations		JC
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %		JN		Plus-values à 0 %		JO
					Plus-values à 19 %		JP		Imputations		JF
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

N° 10179*21

Formulaire obligatoire (article 53A du Code général des impôts)

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

Désignation de l'entreprise : SARL 20 HEURES 40 PRODUCTIONS Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	COMINT	4 000	4 000		
	2	EMETTEUR RECEPTE	550	550		
	3	MAC BOOK BLANC	895	895		
	4	MAC BOOK BLANC	840	840		
	5	PAIRE FAUTEUILS X	650	650		
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1)		
				⑦	⑧	⑨		19 %	15 % ou 16 %
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									

II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨							
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩							
Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪							
			(A)	(B)	(C)	(ventilation par taux)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL 20 HEURES 40 PRODUCTIONS

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①	

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins values			Imputations sur les plus-values à long terme ⑤	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④			
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 10182*22

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SARL 20 HEURES 40 PRODUCTIONS</u>				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réerves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL 20 HEURES 40 PRODUCTIONS Néant *

Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe :

Exercice ouvert le : 01/01/2016 et clos le : 31/12/2016 Durée en nombre de mois 12

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	4 085 688
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	50 000
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	1 388
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	4 137 076

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers ⁽¹⁾

Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	
Variations de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stocks (matières premières, approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	2 665 172
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	20 375
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	33 470
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	2 719 017

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **TOTAL 1 - TOTAL 2** OG 1 418 059

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n°1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s1329 -AC-SD et 1329-DEF). SA 1 418 059

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE EV X

Chiffre d'affaires de référence CVAE GX 4 114 560

Période de référence GY 0 1 / 0 1 / 2 0 1 6 GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 1 6

Date de cessation HR

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

311216

N° SIRET

4 9 3 0 9 1 1 0 2 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DEL'ENTREPRISE

SARL 20 HEURES 40 PRODUCTIONS

ADRESSE (voie)

58 RUE BRULE MAISON

CODE POSTAL

59000

VILLE

LILLE

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

6

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

500

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique HYVERNAULT Prénom(s) CHRISTOPHE
 Nom marital % de détention 10.0000 Nb de parts ou actions 50.00
 Naissance : Date 23/12/1976 N° Département 36 Commune LA CHATRE Pays France
 Adresse : N° 13 Voie RUE LAMARTINE
 Code Postal 93310 Commune LE PRE ST GERVAIS Pays France

Titre (2) M Nom patronymique LANDRIEU Prénom(s) BRUNO
 Nom marital % de détention 30.0000 Nb de parts ou actions 150.00
 Naissance : Date 15/05/1969 N° Département 76 Commune ROUEN Pays France
 Adresse : N° 82 Voie RUE DE MAUBEUGE
 Code Postal 75009 Commune PARIS Pays France

Copyright Groupe ISA © ISACOMPTA

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 311216

N° SIRET 49309110200019

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 20 HEURES 40 PRODUCTIONS

ADRESSE (voie) 58 RUE BRULE MAISON

CODE POSTAL 59000 VILLE LILLE

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 6

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique MARSEGUERRA Prénom(s) FRANCOIS
 Nom marital % de détention 10.0000 Nb de parts ou actions 50.00
 Naissance : Date 16/12/1957 N° Département 59 Commune avesnes sur helpe Pays France
 Adresse : N° 6 Bis Voie RUE PIERRE FRANCOIS DELECLUSE
 Code Postal 59273 Commune FRETIN Pays France

Titre (2) M Nom patronymique MARSEGUERRA Prénom(s) GUY
 Nom marital % de détention 15.0000 Nb de parts ou actions 75.00
 Naissance : Date 14/05/1953 N° Département 59 Commune avesnes sur helpe Pays France
 Adresse : N° 4 Voie PLACE AUX OIGNONS
 Code Postal 59000 Commune LILLE Pays France

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA © ISACOMPTA

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

 Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

311216

N° SIRET

4 9 3 0 9 1 1 0 2 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL 20 HEURES 40 PRODUCTIONS

ADRESSE (voie)

58 RUE BRULE MAISON

CODE POSTAL

59000

VILLE

LILLE

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

6

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

REMILLIEUX

Prénom(s)

ANTOINE

Nom marital

% de détention

30.0000

Nb de parts ou actions

150.00

Naissance : Date

03/10/1963

N° Département

57

Commune

CREHANGE

Pays

France

Adresse :

N°

27

Voie

AVENUE DES HETRES

Code Postal

59100

Commune

ROUBAIX

Pays

France

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

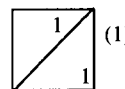


Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

[X] Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 311216

N° SIRET : 49309110200019

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 20 HEURES 40 PRODUCTIONS

ADRESSE (voie) 58 RUE BRULE MAISON

CODE POSTAL 59000 VILLE LILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

1ER EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION Copyright Groupe ISA 01/SA/COMPTA

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise SARL 20 HEURES 40 PRODUCTIONS
 Numéro de siret 49309110200019

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
 (article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	49309110200019	9001Z
SARL 20 HEURES 40 PRODUCTIONS 58 RUE BRULE MAISON 59000 LILLE	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		€
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	365 517
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL et XM ou tableau 2033B, ligne 360 et 368)	11 030
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059 A, ligne 17 ou tableau 2033 C, ligne 593)	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice (en mois/12)	38 120
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.	38 120
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (2)	
k	Dont plus value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
Total lignes h à k		38 120
l	III BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX NORMAL À 33 1/3 % (total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	316 367
m	IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15% (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

(2) Le résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies peut être soumis au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination de la plus value nette à long terme de l'exercice. En cas d'imputation de moins values nettes à long terme d'exercices antérieurs ou du déficit de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

Désignation de l'entreprise SARL 20 HEURES 40 PRODUCTIONS
Numéro siret 49309110200019

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

DÉTAIL DU TABLEAU 2058A

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	(ligne WQ)	
FM		4 765
	TOTAL	4 765

DÉDUCTIONS DIVERSES	(ligne XG)	
CICE		25 821
	TOTAL	25 821

Désignation de l'entreprise SARL 20 HEURES 40 PRODUCTIONS
Numéro de siret 49309110200019

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Désignations	Montant
trop payé CVAE à recevoir	9 218
REVENUS DEPOT CTE A TERME	7 963
Total des produits à recevoir	17 181

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Désignations	Montant
Fnp CER FRANCE 2016	2 580
FNP EDF	1 891
FNP EDF	945
EDGAR	428
BREST	735
PHARMACIE	17
Fnp bip and go	1 027
Fnp europ car	725
Fnp rbt frais	194
Fnp 63 prod	443 007
VERONE fnp 2sem 2016	3 511
Fnp fact achat 1sem16 SOUS TRAITANCE	695 246
AST 2TRI 2016	239
Fnp 31/12/2016	439 946
FNP EDF	1 891
Fnp regul ass pro 2016	7 309
AST 4E TRI 2016	181
cp au 30/06 CONGES PAYES PROVISIONNES	18 933
cp au 31/12/2016 CONGES PAYES PROVISIONNES	24 929
PROV PRIME RT 2016	78 427
ch soc/cp au 30/06 CH. SOC. / CONGES PAYES PROV.	7 595
ch soc/cp au 31/12/2016 CH. SOC. / CONGES PAYES PROV.	9 545
CH SOC / PEE 2016 FORFAIT SOCIAL PEE 2016	3 168
PROV PRIME RT 2016 COTISATIONS AUTRES ORG SOCIAUX	32 773
FPC 2015 SOLDE FORMATION PROFESSION. CONTINUE	3 858
FPC 2016 FORMATION PROFESSION. CONTINUE	8 014
TA 2016 TAXE APPRENTISSAGE	1 603
CFE 1/2	797
TA 2016 TAXE APPRENTISSAGE	2 813
FPC 2016 FORMATION PROFESSION. CONTINUE	4 469
FONGECIF 2016 FORMATION PROFESSION. CONTINUE	316
cvae a payer TAXE PROFESSIONNELLE	6 434
BNP SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILE	92
Total des charges à payer	1 803 638

Désignation de l'entreprise SARL 20 HEURES 40 PRODUCTIONS
Numéro de siret 49309110200019

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
cca generali auto			162		
SEGIA RC 01/01-31/12/16 ASSURANCES MULTIRI			1 505		
CCA AIR FRANCE			1 287		
cca generali auto			607		
OVATIO 07/10/16-10/06/17			1 862		
DROPBOX cca			122		
			358		
Total des charges constatées d'avance			5 903		

Désignation de l'entreprise SARL 20 HEURES 40 PRODUCTIONS
Numéro de siret 49309110200019

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
PCA JEANNE ET LOUIS PROD 2017 057			4 050		
GRAND PARIS SUD			6 635		
Total des produits constatés d'avance			10 685		

20H40 PRODUCTIONS
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 625.00 €
Siege social : 58 Rue Brûle Maison
59000 LILLE
R.C.S LILLE METROPOLE 493 091 102

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos au 31 Décembre 2016, s'élevant à 277 215,75 €, en totalité à la réserve facultative.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes au cours de trois exercices précédents.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait
Le Gérant.

P/6 